



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du 17 SEP. 1997
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 18 juillet 1997 de la commune de Grimentz sollicitant l'homologation de la révision partielle de son règlement des constructions (RCC + plan d'affectation spéciale).

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LCAT);

Vu les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu la décision du Conseil d'Etat du 23 février 1994 homologuant le règlement communal sur les constructions;

Vu l'enquête publique de la révision partielle du RCC, parue dans le Bulletin officiel No 19 du 9 mai 1997;

Vu l'absence d'opposition, suite à cette enquête publique;

Vu l'approbation par l'assemblée primaire de Grimentz du 2 juin 1997 du RCC révisé, selon décision publiée dans le Bulletin officiel No 23 du 6 juin 1997;

Vu l'absence de recours à l'encontre de cette décision;

Vu le préavis du 5 août 1997 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

d é c i d e :

d'homologuer la révision partielle du règlement communal des constructions de Grimentz (adaptation à la nouvelle loi sur les constructions du 8 février 1996, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997, modifications mineures de certains articles, création d'exigences pour l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation spéciale no 11 "Espace Weisshorn", pour bénéficier de la procédure ordinaire d'autorisation de construire, selon l'art.12 al.4 LCAT), approuvée par l'assemblée primaire de Grimentz le 2 juin 1997.

droit de sceau : 40 francs

Pour copie conforme,

LE CHANCELIER D'ETAT



- 5 extr. DSI
 - 1 extr. IF
- A notifier par le Département*